

## Kurdistan : l'indépendance en balance

Par **Adel Bakawan**

**Adel Bakawan** est sociologue, directeur général du Kurdistan Centre for Sociology (KCS) de l'université de Soran, et chercheur associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Depuis un siècle, les mouvements kurdes sont à la recherche des éléments constitutifs d'un État. Les Kurdes irakiens sont sans doute les plus avancés sur cette voie. Mais leur discours indépendantiste a connu plusieurs phases et des mutations considérables. Les conditions objectives, locales et internationales, sont aujourd'hui défavorables à l'indépendance du Kurdistan. La pan-kurdisme n'existe plus et l'indépendantisme kurde irakien aura du mal à se concrétiser en État.

politique étrangère

Depuis un siècle, les mouvements indépendantistes kurdes, de Cheikh Mahmoud Barzandji (1878-1956) à Massoud Barzani (1946-), sont à la recherche d'un « territoire délimité par des frontières internationalement reconnues, sur lequel la population est entière souveraine<sup>1</sup> », autrement dit d'un impossible État kurde. « Peuple sans État propre, éclaté dans des États sans nation », les Kurdes veulent construire un État-nation « kurdistanais », et non kurde, insiste Massoud Barzani<sup>2</sup>, un État qui intègre Kurdes, Arabes, Turkmènes, Assyriens, Chaldéens, Yézidis, etc., État universel, collectivité politiquement et non ethniquement construite.

Il est évident que « le Kurdistan n'est pas un exemple isolé de tentative de gouverner un territoire, et de revendication à l'autodétermination. La situation du Kurdistan est parfois comparable mais non pas analogue à certaines régions dans le monde comme le Kosovo, la Palestine, la Crimée, le Haut-Karabagh, la Tchétchénie, le Tibet, le Cachemire, Taïwan, l'Écosse,

1. J.-F. Pérouse, « Le Kurdistan : quel territoire pour quelle population ? », in J. Bonnemaison, L. Cambrézy et L. Quinty-Bourgeois (dir.), *La Nation et le Territoire. Le territoire, lien ou frontière*, tome 2, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 26-28.

2. Allocution de Massoud Barzani devant les représentants des minorités ethniques et religieuses au Kurdistan, le 22 août 2017 à Erbil. L'intégralité de cette allocution est disponible sur : <[www.presidency.krd](http://www.presidency.krd)>.

le Québec, la Catalogne, etc.<sup>3</sup>» Autrement dit, l'indépendance du Kurdistan n'est ni la fin de l'histoire ni une exception historique. Lorsque les 15 partis politiques majeurs du Kurdistan irakien, dans une réunion présidée par Massoud Barzani le 17 juin 2017, choisissent la date du 25 septembre 2017 pour organiser un référendum sur l'indépendance du Kurdistan, le GRK (Gouvernement régional du Kurdistan) fait déjà partie de la coalition internationale contre Daech, et Erbil est déjà adoubée par le système régional administré par Ankara, Téhéran et Riyad.

En 2013, certains chercheurs spécialistes de la question kurde pourraient parler d'un « refus du sécessionnisme sauf pour une partie des Kurdes irakiens, qui sont plus que dépités par le non-respect de la Constitution de 2005 par les autorités de Bagdad à propos de l'exploitation des ressources pétrolières ; la solution cherchée par les autres partis kurdes consiste à mettre en place une autonomie politique, administrative et culturelle<sup>4</sup> ». Toutefois, depuis la chute en juin 2014 de Mossoul, la plus grande ville sunnite irakienne, aux mains de Daech, la stratégie des acteurs kurdes irakiens a changé. Désormais, ce n'est plus « une partie » des Kurdes qui adopte le « sécessionnisme », mais la majorité d'entre eux.

### **La trajectoire du discours indépendantiste**

En un siècle, le discours des acteurs kurdes irakiens sur leur existence politique est passé par quatre phases principales, ce qui montre sa souplesse et le pragmatisme de ses porteurs. Chacune a ses caractéristiques et ses acteurs, avec des ensembles de symboles et de lexiques distancés.

La première phase s'ouvre au début des années 1920, avec la décomposition de l'empire ottoman<sup>5</sup> et « l'apparition des États-nations au Moyen-Orient<sup>6</sup> ». Pendant cette période, l'indépendantisme devient le marqueur majeur du discours politique et donne une force extraordinaire de mobilisation aux élites kurdes, surtout à Souleimaniye où elles transforment, par la production d'une grande littérature (surtout des poèmes patriotiques<sup>7</sup>), la cause de l'indépendance du Kurdistan

3. B. S. Baban, « Le Kurdistan : d'une nation apatride au droit à l'État ? », *Civitas Europa*, vol. 38, n° 1, 2017, p. 153-178.

4. « L'espace kurde entre unité et diversité. Entretien avec Hamit Bozarslan », *Hérodote*, vol. 148, n° 1, 2013, p. 23-32, disponible sur : <www.cairn.info>.

5. F. Hitzel, *Le Dernier Siècle de l'empire ottoman (1789-1923)*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

6. J. Tejel, « La nouvelle donne kurde au regard du passé », *Études*, février 2017, p. 19-29, disponible sur : <www.cairn.info>.

7. La société kurde est très influencée par la littérature et particulièrement la poésie.

en un « sacré national<sup>8</sup> ». Cheikh Mahmoud, connu comme « le roi du Kurdistan<sup>9</sup> », symbolise par excellence cette génération nationaliste, pour qui un État kurde n'est pas une option parmi d'autres, mais la seule possible. Né en 1878 à Souleimaniye, Cheikh Mahmoud était vu comme la référence fédératrice d'un peuple en quête d'indépendance. Le 22 mars 1919, son représentant à la Conférence de paix de Paris, le général Chérif Pacha, revendique haut et fort en son nom : « En vertu du principe wilsonien, tout plaide donc en faveur des Kurdes, pour la création d'un État kurde entièrement libre et indépendant... Nous demandons enfin cette indépendance qui nous revient de droit et qui seule nous permettra de lutter dans la voie du progrès et de la civilisation, d'exploiter les richesses de notre pays, et de vivre en paix avec nos voisins<sup>10</sup>. » Un an plus tard, le 10 août 1920, le traité de Sèvres prévoit dans ses articles 62, 63 et 64 la création d'un État kurde indépendant<sup>11</sup>. Le 6 mai 1921, les autorités britanniques en Irak organisent un « référendum » sur l'indépendance du Kurdistan. Leur espoir était que le peuple kurde vote massivement en faveur de l'intégration du Kurdistan à l'Irak. Le référendum est d'abord mis en place à Souleimaniye. En fonction des résultats, les Britanniques entendaient l'étendre ou non à d'autres villes. Il est fort probable qu'ils n'avaient pas mesuré l'intensité du discours indépendantiste et sa diffusion. 83 % des votants refusent l'annexion du Kurdistan à l'Irak et réclament l'indépendance (1 % pour l'inclusion dans l'Irak, 16 % sans avis<sup>12</sup>). Les Britanniques mettent donc fin au processus et, le 23 août 1921, désignent Fayçal comme roi d'un Irak dont le Kurdistan fait partie<sup>13</sup>. Au refus kurde, les Britanniques opposent la répression : la révolte est écrasée, Cheikh Mahmoud capturé, et Souleimaniye, capitale du royaume du Kurdistan, est occupée par l'armée de Sa Majesté<sup>14</sup>.

Du 21 avril 1931 – date de l'arrestation de Cheikh Mahmoud par les Britanniques – au 16 août 1946 – date de la fondation du Parti démocratique du Kurdistan irakien (PDK) par le général Moustafa Barzani –, ce sont 15 lourdes années de révision amère du discours indépendantiste,

8. A. Bakawan, « Le mythe de l'indépendance du Kurdistan irakien », *Confluences Méditerranée*, vol. 91, n° 4, 2014, p. 165-179, disponible sur : <www.cairn.info>.

9. C. Kutschera, *Le Mouvement national kurde*, Paris, Flammarion, 1979, p. 63.

10. C. Pacha, *Mémoire sur les revendications du peuple kurde*, Paris, imprimerie A.-G. L'Hoir, 1919.

11. B. S. Baban, « Le Kurdistan : d'une nation apatride au droit à l'État ? », *op. cit.*, p. 153-178.

12. C. Kutschera, *Le Mouvement national kurde*, *op. cit.*, p. 58.

13. P.-J. Luizard, *La Question irakienne*, Paris, Fayard, 2002. Voir surtout le chapitre 2, « Un État construit contre sa société ».

14. R. Hilmí, *Mémoires*, Souleimaniye, éditions Sardam, 2003, (en langue kurde). Il s'agit du livre majeur d'un intellectuel kurde francophone qui a accompagné Cheikh Mahmoud de 1917 à la fin du royaume du Kurdistan.

qui constituent une deuxième phase<sup>15</sup>. Les élites politiques et intellectuelles s'interrogent : qu'est-ce qui n'a pas marché ? Pourquoi le royaume du Kurdistan n'a-t-il pu survivre ? Pourquoi les indépendantistes n'ont-ils pas réussi leur pari<sup>16</sup> ? En réponse, les acteurs politiques kurdes, regroupés au sein du PDK, changent le paradigme indépendantiste pour un paradigme autonomiste, avec le slogan : « La démocratie pour l'Irak et l'autonomie pour le Kurdistan. » Désormais, on ne parle plus de l'indépendance du Kurdistan, mais de son autonomie dans l'État irakien. Avec ce passage du discours indépendantiste de

## Indépendance ou autonomie ?

Cheikh Mahmoud au discours autonomiste du général Barzani, le nationalisme kurde « s'irakise » : la nouvelle génération intériorise l'État irakien comme territoire de son existence politique et met en veille le récit d'un grand Kurdistan unifié dans un seul État. L'accord signé entre Saddam Hussein et le général Barzani le 11 mars 1971<sup>17</sup> concrétise l'approche autonomiste des Kurdes, basée sur le principe du partenariat entre deux peuples, l'arabe et le kurde, construisant ensemble l'Irak démocratique de demain. C'est toujours dans cette perspective que le journal officiel du PDK prend le titre de *Al-Taakhi*<sup>18</sup>, « Fraternité » en arabe. Mais le rêve de la « fraternité » ne dure que quatre ans : l'accord du 6 mars 1975 entre Saddam Hussein et le shah d'Iran enterre tout ce qui a été politiquement construit entre les deux peuples frères. Le Kurdistan est rapidement envahi par la nouvelle armée irakienne et le général Barzani lui-même annoncera l'effondrement de sa « révolution », qui avait commencé le 11 septembre 1961<sup>19</sup>.

La troisième phase se déroule entre la chute du général Barzani en 1975 et celle de Saddam Hussein en 2003 : 28 années chargées d'événements tragiques. En 1988, l'État irakien met en œuvre un programme radical de destruction du peuple kurde. Connue sous le nom d'Anfal, il consiste en une « série d'offensives militaires concertées, huit en tout, menées dans six zones distinctes, entre la fin du mois de février et le début du mois de septembre 1988<sup>20</sup>. » Selon le gouvernement régional

15. M. Barzani, *Barzani et le mouvement de libération kurde*, Beyrouth, éditions Kawa, 1997, (en arabe), p. 215.

16. Entretien avec Ibrahim Ahmad le 28 mars 1996, à Londres. Ce dernier était un acteur politique kurde majeur, qui a laissé son empreinte sur la trajectoire du mouvement national kurde entre 1940 et 1975. Il fut le secrétaire général du PDK, et le référent idéologique de Jalal Talabani. Voir sur : <[www.youtube.com](http://www.youtube.com)>.

17. G. Chaliand, *La Question kurde à l'heure de Daech*, Paris, Seuil, 2015. Notamment la partie « Avènement du Baas et effondrement de la révolution kurde ».

18. Site officiel du journal *Al-Taakhi*, disponible sur : <[www.altaakhipress.com](http://www.altaakhipress.com)>.

19. P. Boulanger, *Géopolitique des Kurdes*, Paris, Ellipses Marketing, 2006. Notamment la partie « De l'espoir à la rupture », p. 76.

20. Middle East Watch, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003, p. 83.

du Kurdistan, 182 000 personnes ont alors été « anfalisées<sup>21</sup> ». Leurs dépouilles ont été retrouvées, après la chute de Bagdad en 2003, dans des fosses communes du désert du sud de l'Irak. Le 16 mars de la même année, l'armée irakienne use d'armes chimiques à Halabja, ville située à 245 km au nord-est de Bagdad. Le bilan est de 5 000 morts et de 10 000 blessés<sup>22</sup>, suivi de la destruction totale de la ville et de 4 200 villages sur les 5 000 que comptait le Kurdistan<sup>23</sup>. Désormais, Halabja est entrée dans l'imaginaire collectif kurde comme le symbole du « martyrisme kurde ». C'est toujours dans cette période que les Kurdes, à l'occasion de l'occupation du Koweït le 2 août 1990 par l'armée irakienne, suivie de sa libération en février 1991, se soulèvent contre Bagdad, et que ce qui reste de la Garde républicaine de Saddam Hussein envahit à nouveau le Kurdistan<sup>24</sup>. « Le 2 avril, les villes et les "concentrations" se vident de leur population. Plusieurs millions de personnes, en un mois d'avril froid et pluvieux, gagnent les montagnes du Nord, puis l'Iran et la Turquie. Les hélicoptères de l'armée de l'Air irakienne bombardent les interminables colonnes de civils fuyant l'avance rapide des troupes, empruntant tous les véhicules possibles – tracteurs, ambulances, véhicules de travaux publics et même bennes à ordures – mais le plus souvent les populations se déplacent à pied. Le Kurdistan est dépeuplé, déboisé, truffé de mines antipersonnel. Le pape lui-même a comparé ces longues cohortes à l'exode biblique. Devant plus de deux millions de personnes jetées sur les routes, la Turquie et l'Iran ferment leurs frontières... On estime aujourd'hui qu'il y eut entre 800 et 3 000 morts par jour près des frontières, sans compter ceux qui moururent à l'intérieur du pays ou périrent sous les bombardements. Peu d'enfants en bas âge et de vieillards survécurent<sup>25</sup>. »

C'est dans ce contexte que les acteurs politiques kurdes s'interrogent collectivement, une nouvelle fois, sur les possibilités d'une vie commune entre le peuple kurde et le peuple arabe dans un État irakien. Ces interrogations les amènent à prendre de la distance avec le discours indépendantiste de Cheikh Mahmoud, et à faire un pas vers le discours autonomiste du général Barzani, en adoptant le fédéralisme le 4 octobre 1992 comme formule politique organisant le lien entre Erbil et Bagdad.

21. Voir le site officiel du ministère des Martyrs et de l'Anfal du gouvernement régional du Kurdistan, disponible sur : <<http://moma-krq.org>>.

22. C. Kutschera, « Un État contre les Kurdes » in C. Kutschera (dir.), *Le Livre noir de Saddam Hussein*, Paris, Éditions Oh, p. 335-398.

23. Les villages non détruits sont « habités par une minorité de tribus dont la fidélité à Bagdad était indiscutable ». Middle East Watch, *Génocide en Irak. op. cit.*, p. 86.

24. Pour plus d'informations sur l'exode kurde, voir Institut kurde de Paris, *L'Exode. Bulletin de liaison et d'information*, Paris, n° 73, avril 1991.

25. G. Chaliand, *La Question kurde à l'heure de Daech, op. cit.*, p. 76.

## Les référendums de 2005 et 2017

La quatrième phase s'étend de la chute de Bagdad en 2003 (occupation de la capitale par l'armée américaine) à la chute de Mossoul (occupation de la plus grande ville sunnite d'Irak par les djihadistes de Daech, en 2014<sup>26</sup>). C'est le retour au discours indépendantiste des années 1920. Dès mai 2003, les élites kurdes s'interrogent sur la possibilité d'un « divorce » avec l'État irakien. Les intellectuels et les politiques qui théorisent ce discours forment le Mouvement du Référendum (MR<sup>27</sup>). Le 30 janvier 2005, jour des élections en Irak, le MR organise un référendum non officiel, mais encouragé par le GRK, sur l'indépendance du Kurdistan. Le résultat est indiscutablement positif : « 98 % de votes étaient en faveur d'un État indépendant pour le Kurdistan, et 2 % de votes étaient pour le rattachement de la région à l'Irak<sup>28</sup>. » Entre 2005 et 2014, le GRK se détache progressivement de ses liens avec Bagdad. Fin 2013, l'Irak de Nouri Maliki « ne détient qu'un seul pouvoir régalien : le contrôle du domaine monétaire<sup>29</sup> ».

C'est dans ce contexte que seulement 23 jours après la chute de Mossoul, le 3 juillet 2014, Massoud Barzani, président du GRK, demande au Parlement kurde d'organiser un référendum sur l'indépendance du Kurdistan, et déclare à la BBC : « Nous allons organiser un référendum au Kurdistan ; nous respecterons et serons tenus par la décision de notre peuple<sup>30</sup>. » Trois ans plus tard, le 7 juin 2017, Massoud Barzani réunit 14 partis politiques kurdes. Ensemble, ils concrétisent enfin sa promesse en fixant la date du 25 septembre 2017 pour organiser le référendum, non seulement dans le territoire du GRK, mais aussi dans les « zones détachées » du Kurdistan (30 000 km<sup>2</sup> selon le président du GRK<sup>31</sup>). Force est pourtant d'admettre qu'il y a une différence majeure entre

26. P.-J. Luizard, *Le Piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, Paris, La Découverte, 2015.

27. « Tout a commencé avec la publication dans le journal *Kurdistan Nwê* à Souleimaniye, le 11 avril, d'une lettre ouverte critiquant la façon dont les leaders kurdes avaient géré la libération de Kirkouk et Mossoul, et les interpellant sur leurs projets pour l'avenir du Kurdistan. Cette lettre ouverte était signée d'une quinzaine d'intellectuels kurdes, parmi lesquels Sherko Bekas, poète kurde très médiatisé et proche de l'UPK de Jelal Talabani, Rauf Begat, romancier, Azad Barzanji, traducteur, et Halkaut Abdoulla, intellectuel kurde ayant vécu 15 ans au Danemark, où il animait une revue de la diaspora kurde. Le 14 juillet, après d'innombrables discussions au sein de l'université, à l'intérieur des associations kurdes des droits de l'homme, et de groupes informels comme Avesta (du nom du livre sacré des zoroastriens), ces intellectuels publiaient un "Manifeste pour le Référendum". » C. Kutschera, « Kurdistan d'Irak : vers un référendum pour l'indépendance », *Chris Kutschera.com*, 19 janvier 2004, disponible sur : <www.chris-kutschera.com>.

28. B. S. Baban, « Le Kurdistan : d'une nation apatride au droit à l'État ? », *op. cit.*, p. 153-178.

29. H. Bozarslan, « Les Kurdes et l'option étatique », *Politique étrangère*, vol. 79, n° 2, 2014, p. 15-26, disponible sur : <www.cairn.info>.

30. G. Perrier, « Le Kurdistan irakien rêve d'indépendance, mais les vieilles divisions perdurent », *Le Monde*, 3 juillet 2014, disponible sur : <www.lemonde.fr> et G. Perrier, « Le président de la région du Kurdistan demande un référendum d'indépendance », *Le Monde*, 3 juillet 2014, disponible sur : <http://abonnes.lemonde.fr>.

31. Massoud Barzani, allocution au Parlement européen à Bruxelles, 11 juillet 2017, disponible sur : <www.presidency.krd>.

l'indépendantisme de Cheikh Mahmoud (1920) et celui de Massoud Barzani (2017). Le premier avait le projet d'un État pour tous les Kurdes<sup>32</sup>, le second n'englobe dans son projet que le Kurdistan irakien, enterrant définitivement l'hypothèse d'un grand Kurdistan. « Il faut admettre que des histoires distinctes depuis des décennies, voire des siècles, et les procédures de socialisation diversifiées qui en découlent ont différencié les Kurdes de chaque pays<sup>33</sup>. »

Ce retour sur les quatre phases du discours indépendantiste des acteurs politiques kurdes illustre la façon dont son contenu est en reconstruction perpétuelle. Ce discours peut tout à fait se transformer avec ses contextes. Partant de ce constat, les conditions locale, régionale et internationale sont-elles, à ce jour, favorables à une indépendance du Kurdistan ? Le GRK est-il en mesure de tenir compte des résultats du référendum et de déclarer l'indépendance ?

### **Des conditions objectives défavorables**

Depuis 1991, le Kurdistan irakien n'est ni un État indépendant ni la partie d'un État souverain irakien. Il est vrai que, officiellement, le GRK est un territoire de l'Irak, mais depuis 26 ans il possède sa propre armée, sa Cour de justice, son Parlement, son gouvernement, son président, son drapeau, son hymne national et ses relations diplomatiques. De plus, depuis 2014, et en dépit du refus de Bagdad, le GRK gère lui-même son pétrole. Le GRK souffre pourtant de fragilités qui pourraient paralyser son action et réduire ses marges de manœuvre.

#### *Conditions locales*

Crise politique, crise économique, crise générationnelle, crise sociale, crise sécuritaire : le système du GRK arrive au bout de ses forces, épuise toutes ses ressources<sup>34</sup>. Dans l'état actuel, le GRK ne pourrait être viable comme entité juridique, politique, économique, militaire et diplomatique. Pour des raisons multiples<sup>35</sup>, les fragilités du GRK « renvoient finalement à une échelle de vulnérabilités dont la faillite serait le degré ultime<sup>36</sup> ». Dans ce contexte,

32. M. Salih, *Moustafa Pasha. Le portrait d'un militant kurde*, Souleimaniye, édition Shwan, 2017, (en kurde) p. 85.

33. D. Billion, « L'improbable État kurde unifié », *Revue internationale et stratégique*, vol. 95, n° 3, 2014, p. 18-31.

34. A. Bakawan, « Le mythe de l'indépendance du Kurdistan irakien », *Confluences Méditerranée*, vol. 91, n° 4, 2014, p. 165-179.

35. A. Bakawan, « L'échec du nationalisme kurde : fragmentation, partisanisation, milicisation », *Confluences Méditerranée*, vol. 100, n° 1, 2017, p. 89-100.

36. J.-D. Mouton, « "État fragile", une notion du droit international ? », *Civitas Europa*, vol. 1, n° 28, 2012, p. 5-18.

la scène locale kurde est relativement divisée sur la question de l'indépendance. En dépit de la « sacralité » de la cause, on peut observer l'émergence d'acteurs politiques, ou de la société civile, qui donnent la priorité à la sortie des crises, et non au référendum sur l'indépendance<sup>37</sup>.

### *Conditions nationales*

Depuis la chute de Saddam Hussein et la domination presque totale des chiïtes sur l'État irakien, quatre dossiers enflamment le lien entre Bagdad et Erbil. Le dossier des zones « disputées » entre les deux acteurs, estimées à 30 000 km<sup>2</sup> et contrôlées récemment par le GRK, notamment la ville emblématique de Kirkouk<sup>38</sup>. Le dossier des ressources naturelles, gérées en toute indépendance par Erbil, et que Bagdad met tout en œuvre pour récupérer, jugeant qu'Erbil est indiscutablement dans l'illégalité. Le dossier des peshmergas, combattants kurdes perçus par Bagdad comme constituant des milices menaçant l'État-nation irakien. Enfin le dossier des relations diplomatiques du GRK, forgées unilatéralement par Erbil et comprises par Bagdad comme une transgression de sa souveraineté. Le refus catégorique par Bagdad du référendum pour l'indépendance est donc, dans cette logique, un « fait normal ».

### *Conditions régionales*

À l'échelle régionale, un pays exprime un rejet catégorique de l'indépendance du Kurdistan : l'Iran des ayatollahs, allié stratégique d'un Irak qu'il voit comme son domaine. Téhéran a invité une haute délégation de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) le 11 août 2017<sup>39</sup>, non seulement pour lui faire connaître son rejet officiel de l'indépendance du Kurdistan, mais pour mettre la pression sur ce parti qui gère le sud du Kurdistan irakien, un territoire ayant de longues frontières avec la République islamique<sup>40</sup>. « La République islamique d'Iran met en garde contre cette mauvaise décision qui constitue une violation flagrante de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de l'Irak, et souligne à nouveau que [...] toute mesure créant de nouvelles crises dans la région

## **La réaction négative des acteurs régionaux**

37. En août 2017, le mouvement « non au référendum maintenant » a été lancé à Souleimaniye. Ses dirigeants sont universitaires, députés, hommes d'affaires, étudiants, journalistes, intellectuels, activistes, etc. Le mouvement dispose d'une chaîne parabolique pour faire la campagne contre le référendum.

38. Massoud Barzani, allocution au Parlement européen à Bruxelles, le 11 juillet 2017, disponible sur : <[www.presidency.krd](http://www.presidency.krd)>.

39. Voir le site officiel de l'UPK, disponible sur : <[www.pukmedia.com](http://www.pukmedia.com)>.

40. Sur les échanges entre les deux côtés de la frontière voir C. Roussel, « Circulations à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran. », *EchoGéo*, n° 25, 9 décembre 2013, disponible sur : <<http://echogeo.revues.org>>.

et aux frontières des voisins de l'Irak sera intolérable<sup>41</sup>.» Quant à la Turquie, son rejet n'est pas moins intense que celui de l'Iran. À plusieurs reprises, le président Erdogan en personne est intervenu pour condamner le référendum : « Faire un pas vers l'indépendance du nord de l'Irak est une erreur et une menace pour l'intégrité territoriale de l'Irak... Nous avons toujours défendu l'intégrité de l'Irak et nous continuerons à la défendre<sup>42</sup>. » Le monde arabe<sup>43</sup>, déstabilisé par ses « révolutions », est dans la continuité du discours sur la « sacralité » du « territoire national irakien » et de « son unité indivisible<sup>44</sup> », même si l'Arabie Saoudite pourrait, en coulisses, tenir un autre discours.

### *Conditions internationales*

Allié incontournable de la coalition contre le terrorisme, le GRK a pragmatiquement su se faire une place importante sur la scène internationale, surtout depuis la prise de Mossoul par Daech en juin 2014<sup>45</sup>. À compter de ce moment, Erbil devient l'une des capitales les plus visitées de la région. François Hollande, alors président de la République, s'y rend deux fois. Américains et Européens considèrent désormais le GRK comme un partenaire « fiable », à qui sont fournies des armes lourdes. Le président du GRK est reçu par les grandes capitales occidentales avec les honneurs dus à un chef d'État. Et pourtant, depuis que le GRK est entré dans le processus d'un référendum pour l'indépendance complète et réclame son « droit au divorce<sup>46</sup> » d'avec l'État irakien, nulle capitale occidentale, de Washington à Paris en passant par Londres et Berlin, ne l'a soutenu dans sa démarche. Au contraire, le 14 septembre 2017, elles ont missionné une délégation (Royaume-Uni, France, Allemagne et États-Unis), présidée par l'américain Brett McGurk, envoyé spécial de la Maison-Blanche, pour mettre la pression sur le GRK afin qu'il renonce à ce « droit au divorce » et demeure dans la « famille irakienne ». Ce dernier refusant de céder à la demande de ces alliés stratégiques, c'est la Maison-Blanche qui intervient, un jour plus tard, le 15 septembre, avec un message clair et ferme : « Nous appelons

41. AFP, « Référendum d'indépendance du Kurdistan irakien : l'Iran met en garde Kirkouk », Institut kurde de Paris, 30 août 2017, disponible sur : <[www.institutkurde.org](http://www.institutkurde.org)>.

42. AFP, « Erdogan fustige le projet de référendum sur l'indépendance du Kurdistan irakien », *L'Orient-Le Jour*, 13 juin 2017, disponible sur : <[www.lorientlejour.com](http://www.lorientlejour.com)>.

43. Pour plus d'informations sur le lien entre le monde arabe et la question kurde, voir A. Ammara, « La question kurde et la politique des États arabes », *Civitas Europa*, vol. 34, n° 1, 2015, p. 71-91, disponible sur : <[www.cairn.info](http://www.cairn.info)>.

44. Le 13 septembre 2017, un communiqué de la Ligue arabe refuse le référendum pour l'indépendance du Kurdistan et réaffirme son attachement à l'unité territoriale de l'Irak. Voir sur : <[www.knnc.net](http://www.knnc.net)>.

45. C. Roussel, « Nettoyage ethnique, déplacements de population et repeuplement dans le gouvernorat de Ninive (Mossoul, Nord-Irak) », *Outre-Terre*, vol. 44, n° 3, 2015, p. 250-262.

46. P. Moreau Defarges, « Le droit des peuples au divorce », *Le Débat*, vol. 2, n° 114, 2001, p. 42-51, disponible sur : <[www-cairn-info.bibliopam-evry.univ-evry.fr](http://www-cairn-info.bibliopam-evry.univ-evry.fr)>.

le gouvernement régional kurde à abandonner le référendum et à entamer un dialogue sérieux avec Bagdad, dialogue dans lequel les États-Unis ont toujours été prêts à jouer un rôle de facilitateur<sup>47</sup>. »

### *La prise de risque*

Le GRK fait pourtant abstraction de ces conditions objectives défavorables, et trace son chemin vers un divorce, « de préférence à l'amiable », sinon forcé, avec l'État irakien. Comment expliquer cette insistance ? Comment l'imaginaire politique kurde met-il en perspective la « procédure de divorce » avec l'État irakien ? Dans ses nombreuses interventions entre le 1<sup>er</sup> et le 25 septembre 2017, Massoud Barzani, nouvel ingénieur du discours indépendantiste kurde, évoque l'option du risque : « Le risque de l'indépendance est moins grave que le risque de rester avec l'État irakien<sup>48</sup>. » Dans le contexte post-Daech, les Kurdes pensent que leur avenir dans un État irakien pris en otage par Téhéran ne sera pas meilleur que celui de la communauté sunnite du pays.

Cette vision de la « prise de risque » s'appuie sur plusieurs arguments : la militarisation de la société irakienne (renforcement de l'armée, émergence forte de la mobilisation populaire estimée à 150 000 combattants<sup>49</sup>) ; la nouvelle perception des Kurdes dans l'imaginaire collectif des élites irakiennes post-Saddam Hussein (pour renforcer leur base électorale, les nouveaux acteurs politiques irakiens en passent souvent par la « diabolisation » des Kurdes, qualifiés d'amis d'Israël ou de cancer de l'État irakien) ; l'échec du partenariat sur lequel la Constitution irakienne de 2005 a été fondée (domination presque totale de la communauté chiite sur l'État irakien, destruction systématique de la communauté sunnite sur son propre territoire, exclusion des ministres kurdes du gouvernement de Bagdad, non-application de l'article 140 de la Constitution<sup>50</sup>, dossier des ressources naturelles, dossier du statut des peshmergas dans le nouvel Irak...) ; et enfin le nouveau discours des acteurs chiites sur la « démocratie

47. AFP, « Le Kurdistan irakien avance vers le référendum, mise en garde de Washington », *Libération*, 15 septembre 2017, disponible sur : <[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)>.

48. L. Mathieu, « Nous ne vivons plus comme les domestiques de Bagdad », *Libération*, 24 septembre 2017, disponible sur : <[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)>. La totalité du discours de M. Barzani est disponible sur : <[www.presidency.krd](http://www.presidency.krd)>.

49. L. Al-Rachid, « L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ? » *Notes de l'Ifri*, Ifri, juillet 2017, disponible sur : <[www.ifri.org](http://www.ifri.org)>.

50. « Cet article prévoit notamment le retour dans leurs foyers des déportés kurdes, le rapatriement, moyennant compensation financière, dans leurs provinces d'origine, des colons arabes implantés de force et l'organisation d'un référendum pour permettre à la population de la province de Kirkouk de se prononcer sur son rattachement à la Région autonome du Kurdistan. » Colloque international « Le statut de Kirkouk et l'article 140 de la Constitution irakienne : Problèmes et perspectives », Institut kurde de Paris, Paris, 14 mai 2010, disponible sur : <[www.institutkurde.org](http://www.institutkurde.org)>.

de la majorité quantitative» et la place de la «démocratie du consensus» (les chiites constituent presque 60 % de la population irakienne, d'où l'appel à la majorité numérique, qui exclut par définition les sunnites et les Kurdes des institutions de l'État).

\*\*\*

Le discours indépendantiste des acteurs kurdes, basé sur l'évidence d'un grand Kurdistan divisé entre quatre États, est totalement dépassé. Les Kurdes du GRK ont compris que le «pankurdisme» ne tient plus comme stratégie de mobilisation, comme objectif de lutte, comme cadre d'action. Ils reconnaissent que le grand Kurdistan «politiquement unifié... n'a jamais existé, de quelque façon que ce soit<sup>51</sup>.» De ce fait, ils ne sont plus dans le «bricolage» avec ce qui aurait été détaché à un moment donné de l'histoire, mais plutôt dans la construction d'un État-nation «kurdistanais», supposé être universel, dans un territoire connu sous le nom de «Kurdistan irakien».

Force est d'admettre que le GRK, depuis sa naissance en 1992 jusqu'à aujourd'hui, n'a jamais constitué une base arrière pour les Kurdes des autres pays. Au contraire, pour protéger ses intérêts, il a, à différents niveaux, participé à la mise entre parenthèses de la lutte des Kurdes d'Iran, de Turquie et de Syrie, avant que les événements tragiques de ce dernier pays n'arrivent à bouleverser les rapports de force dans la région.




---

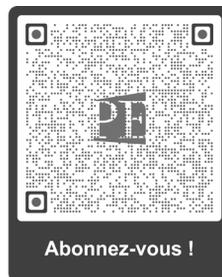
### Mots clés

Irak  
Kurdistan  
Indépendance  
Pankurdisme

---

51. J.-F. Pérouse, «Le Kurdistan : quel territoire pour quelle population ?», *op. cit.*, p. 26-28.

# politique étrangère



## Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site [www.revues.armand-colin.com](http://www.revues.armand-colin.com)

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier+numérique ou e-only



### TARIFS 2025

► <i>S'abonner à la revue</i>		France TTC	Étranger HT*
<b>Particuliers</b>	papier + numérique	■ 85,00 €	■ 105,00 €
	e-only	■ 70,00 €	■ 85,00 €
<b>Institutions</b>	papier + numérique	■ 185,00 €	■ 205,00 €
	e-only	■ 140,00 €	■ 160,00 €
<b>Étudiants**</b>	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

\* Pour bénéficier du tarif **Étranger HT** et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

\*\* Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► <i>Acheter un numéro de la revue</i>	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
<b>Numéro récent (à partir de 2014)</b>	■ 23,00 €	.....	.....
<b>Numéro antérieur à 2014</b>	■ 20,00 €	.....	.....
<b>TOTAL DE VOTRE COMMANDE</b>			..... €
<b>FRAIS DE PORT</b>		3,00 € pour une commande < à 35 €	..... €
(achat au n° seulement)		0,01 € pour une commande > à 35 €	..... €
<b>TOTAL DE MA COMMANDE</b> (commande + frais de port)			..... €

### Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France  
Tél. 0 820 800 500 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - [revues@armand-colin.com](mailto:revues@armand-colin.com)

### Adresse de livraison

Raison sociale : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : | \_ | \_ | \_ | Ville : ..... Pays : .....  
Courriel : .....@.....

### Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque** à la commande
- À réception de facture** (institutions uniquement)
- Par mandat administratif** (institutions uniquement)

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature (obligatoire)

### Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site [www.revues.armand-colin.com](http://www.revues.armand-colin.com), onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse [revues@armand-colin.com](mailto:revues@armand-colin.com) ou au 0 820 800 500

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à [infos@dunod.com](mailto:infos@dunod.com), sous réserve de justifier de votre identité à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>

